

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

INSTALLATION DE FOODTRUCK, SNACK, RESTAURATION DE PLEIN AIR SUR LE SITE DE L'ABBAYE DE BONNEFONT

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la programmation de sa saison 2026, le Syndicat Mixte de l'Abbaye de Bonnefont a prévu d'organiser plusieurs évènements culturels entre le mois de juin et de septembre.

Cependant, le site de l'Abbaye de Bonnefont ne dispose pas d'une offre de restauration simple, rapide et abordable qui est attendu des visiteurs les jours d'événements. C'est pourquoi le Syndicat Mixte souhaite répondre à cette attente et proposer une prestation de restauration qualitative et originale à certaines dates de sa saison. Par expérience, sauf cas de météo très défavorable, les prestataires des saisons passées ont servi entre 60 et 150 plats par événement.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (ci-après « CGPPP »), le Syndicat Mixte organise un appel à projets comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Le présent règlement présente le déroulement de la procédure de l'appel à candidatures et, notamment les modalités de sélection des candidatures et des projets

**Retour des candidatures avant le
Lundi 16 février 2026 à 9 heures**

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION

Le présent appel à candidatures est organisé par le Syndicat Mixte de l'Abbaye de Bonnefont, dont le siège est situé 1 Bd de la Marquette, 31090 Toulouse.

Le Syndicat Mixte organise une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence en vue de l'attribution d'un emplacement temporaire pour l'exploitation d'une « Restauration de plein air » sur le site de l'Abbaye de Bonnefont, commune de Proupiary 31360.

Objet

Le présent document a pour objectif la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Ce droit d'occupation sera accordé pour l'utilisation suivante : entreposer son espace de restauration dans le cadre d'une activité non sédentarisée.

Description de l'emplacement

Localisation du site : **Abbaye de Bonnefont, commune de Proupiary 31360.**

L'emplacement exact est joint en annexe au présent document.

Cet emplacement est équipé d'une prise 16A+T mais n'est pas desservi en eau, ni en évacuation pour eaux usées, ni en bacs à ordures spécifiques pour l'évacuation des déchets.

Sur demande et après accord, le branchement électrique de 16 ampères sur l'emplacement sera mis à disposition, et fera l'objet d'une tarification adaptée (cf. ci-dessous). Le candidat devra s'assurer de respecter l'ampérage et disposer d'une rallonge pour se raccorder par ses propres moyens.

A. Modalités d'occupation

1) Choix des dates :

Les dates et créneaux disponibles sont indiqués en annexe.

Lors du dépôt de sa candidature, l'occupant mentionnera au Syndicat Mixte les dates et créneaux sur lesquels il souhaite se positionner (disponibilités à indiquer sur la fiche de présentation ci-jointe, paragraphe 1).

2) Régime de l'occupation :

La convention sera conclue sous le régime des occupations du domaine public non constitutives de droits réels.

La convention ne confèrera au titulaire aucun droit de maintien dans les lieux après cessation ou retrait pour quelque cause que ce soit.

3) Obligation des futurs titulaires :

Le futur titulaire s'engage expressément à :

- Assurer personnellement les obligations qui découlent de l'autorisation,
- Assurer l'entretien des espaces concédés,
- Respecter la législation en matière d'hygiène et de sécurité,
- S'acquitter de la redevance d'occupation telle que prévue dans l'appel à candidatures
- À laisser l'exclusivité de la vente des boissons au bar de l'Abbaye.

Le futur occupant devra inscrire toutes ses actions, son mode de fonctionnement et la gestion de son activité dans une démarche de développement durable.

En cas de crise sanitaire, le futur occupant s'engage à faire respecter aux clients les règles de distanciation sociale et les gestes barrières.

De façon générale, le futur occupant s'engage à respecter toutes les obligations qui découlent de la réglementation en vigueur.

B. Modalités contractuelles et tarifaires :

1) Redevance

L'occupation temporaire est consentie moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire calculée comme suit, pour l'ensemble des dates retenues (attribution a minima de deux dates par foodtruck) :

Tarif 1 : emplacement de 5 m² sans branchement électrique **24 € TTC**

Tarif 2 : emplacement de 5 m² avec branchement électrique **30 € TTC**
(Monophasé - 16 ampères)

2) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation seront prises en charge par l'Occupant directement et hors redevance.

3) Impôts, taxes et contributions

L'Occupant supportera seul toutes les contributions, taxes et impôts de toute natures afférents à l'organisation et à la gestion de son activité.

PARTIE 2 : ORGANISATION DE LA CONSULTATION

A) Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers **complets** des candidats seront déposés en ligne sur le site internet www.abbayedebonnefont.fr **avant le lundi 16 février 2026 à 9 heures**, ou transmis à l'adresse électronique suivante : aurelie.gonzalez@cd31.fr

Pour chaque candidature reçue, le Syndicat Mixte accusera réception de la candidature par retour de mail. Si aucun courriel n'a été envoyé au candidat pour accuser réception de sa candidature, le candidat devra considérer que son dossier n'a pas été reçu et devra le renvoyer avant l'échéance rappelée ci-dessus.

Le Syndicat Mixte analysera les propositions et informera les candidats de la suite donnée à leurs candidatures. La date prévisionnelle de l'envoi des réponses est fixée au **lundi 9 mars 2026**.

Les dossiers reçus hors délai seront écartés sans être analysés et les candidats en seront informés.

B) Liste des pièces à fournir

Les candidats doivent remplir en ligne sur le site internet www.abbayedebonnefont.fr le questionnaire et déposer les pièces suivantes :

1) Documents administratifs :

- Copies des inscriptions au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés (Kbis, ...)
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire
- Copie de la pièce d'identité du gérant de l'entreprise (carte d'identité, passeport)
- Attestation de formation en hygiène alimentaire (HACCP) ou, le cas échéant, un diplôme de cuisinier délivré par le Ministère du Travail
- Dernier contrôle d'hygiène en date (si possible)
- Copie de la carte grise et attestation de contrôle du véhicule le cas échéant
- Récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation, de translation d'un restaurant ou d'un débit de boissons à consommer sur place ou à emporter
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle liée à l'activité et en cours de validité.

2) Documents de présentation :

Tout document relatif aux références professionnelles et venant étayer la candidature pourra être joint (exemples) :

- Plaquette
- Photos
- Plan de camion
- Menus et tarifs
- CV
- Formations, diplômes en cuisine...

C) Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées sur la base des critères hiérarchisés suivants et au regard des éléments précisés dans le formulaire de réponse :

1- Critère de qualité des produits et plats cuisinés : seront particulièrement étudiés la qualité des produits cuisinés proposés, frais et locaux, respectueux de la saisonnalité, des produits issus de l'agriculture biologique, la traçabilité des produits, le choix de circuits courts entre les points de vente, les fournisseurs et les laboratoires de fabrication. Il est demandé qu'une proposition végétarienne et/ou vegan soit systématiquement incluse à votre menu.

2- Critère de prix et moyens de paiement : les candidats devront préciser la gamme de prix proposée pour l'ensemble des produits, avec le coût de menus types.

3- Critère environnemental : mesures diverses pour la préservation de l'environnement, par exemple sera privilégiée l'utilisation de conditionnement et d'emballage écoresponsables utilisant des matériaux recyclables et prohibant l'utilisation de plastiques issus de produits pétroliers. La mise à disposition de tous bacs nécessaires au recyclage sera un plus.

4- Critère de proximité : seront privilégiés les candidats exerçant dans un périmètre géographique raisonnablement proche du site de l'abbaye de Bonnefont.

5- Critère de rotation des prestataires : par souci d'équité, seront privilégiés les candidats n'ayant jamais (ou pas depuis plus d'une saison) été retenu pour participer à la programmation du site de l'abbaye de Bonnefont.

D) Examen des dossiers et choix des attributaires

Le Syndicat mixte examinera les candidatures sur le fondement des critères visés ci-dessus. Il se réserve la possibilité de demander la régularisation ou non des dossiers.

Les candidats dont le dossier ne sera pas retenu en seront informés.

E) Abandon de l'appel à candidature

Le Syndicat Mixte se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure.

Les candidats ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune indemnisation ou à un quelconque dédommagement.

F) Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de Madame Aurélie GONZALEZ aurelie.gonzalez@cd31.fr Tél. : 06.71.10.35.51.

Je, soussigné(e)....., atteste avoir pris connaissance du règlement de l'appel à candidature food-trucks pour la saison 2025 de l'abbaye de Bonnefont,

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE : EMPLACEMENT ET PROGRAMMATION



- 1** Stand restauration
- 2** Espace pique-nique
- 3** Terrasse
- 4** Espace repas

Date	Créneau horaire	Évènement	Candidature
Jeudi 16 juillet 2026	soir	Les Jeudis de Bonnefont	
Jeudi 23 juillet 2026	soir	Les Jeudis de Bonnefont	
Jeudi 30 juillet 2026	soir	Les Jeudis de Bonnefont	
Jeudi 6 août 2026	soir	Les Jeudis de Bonnefont	
Jeudi 13 août 2026	soir	Festival 31 Notes d'été	
Dimanche 27 septembre 2026	midi	Fête d'automne	

Pour chaque date, un seul foodtruck sera sélectionné hormis pour la date du dimanche 27 septembre où 2 foodtrucks seront sélectionnés.